

Fiche d'inscription unique 2023-2024

Restauration scolaire / Périscolaire matin et soir Mercredis et Vacances scolaires

Pièces obligatoires à fournir pour toute inscription :

- Formulaire de demande d'inscription unique,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant + Pièce d'identité du responsable famille 1,
 - Attestation CAF ou MSA de quotient familial récente,
- Fiche sanitaire complétée et signée accompagné du carnet de santé, à jour des vaccinations,
 - Jugement de divorce précisant les modalités de garde de l'enfant.
 - Assurance responsabilité civile couvrant les activités extra scolaires

Pièces à fournir pour les familles hébergées :

Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

ENFANT

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le : LIEU DE NAISSANCE :

Garçon

Fille

Enfant en situation de handicap Oui Non

Notification MDPH Oui Non

Si oui, joindre une copie

ÉCOLE

Montrambert Marcel Pagnol Centre Ste Clémence Hors commune

Classe :

MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES

L'Escale

Le Petit Prince

DROIT À L'IMAGE

J'autorise la Ville de La Ricamarie à utiliser l'image de mon enfant sur support papier et numérique (magazine municipal, etc.), exclusivement pour la présentation et l'illustration des activités des différents temps périscolaires et Accueils de loisirs :

J'autorise

Je n'autorise pas

RESPONSABLE FAMILLE 1

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE : célibataire mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuve

Portable Responsable 1 : Tél. Domicile :

Profession : Adresse mail :

J'autorise la Ville de La Ricamarie à renseigner mes données personnelles de type numéro de téléphone, adresse mail, profession et adresse postale dans une base de données pour des envois d'informations relatives aux activités de vos enfants via une newsletter et/ou alerte SMS.

J'autorise

Je n'autorise pas

RESPONSABLE FAMILLE 2

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE : célibataire mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuve

Portable Responsable 1 : Tél. Domicile :

Profession : Adresse mail :

J'autorise la Ville de La Ricamarie à renseigner mes données personnelles de type numéro de téléphone, adresse mail, profession et adresse postale dans une base de données pour des envois d'informations relatives aux activités de vos enfants via une newsletter et/ou alerte SMS.

J'autorise

Je n'autorise pas

INFORMATION CAF

Régime d'appartenance : Régime Général (CAF) Mutuelle Sociale Agricole

N° d'Allocataire : Quotient Familial **en cours** :

La participation financière étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CDAP, service mis à disposition par la CAF :

En cas de refus, le tarif appliqué sera le tarif maximum prévu.

J'autorise

Je n'autorise pas

MODALITÉS DE RÉSERVATION

FICHE D'INSCRIPTION *valable uniquement pour 2023/2024*

CANTINE

OUI

NON

Avant le jeudi 12h (midi) dernier délai pour la semaine suivante.

Attention !

Ceci est une **inscription annuelle**.

Pour que votre enfant mange à la cantine, vous devez réserver les repas selon 2 possibilités.

➤ **2 choix possibles :**

Possibilité de réserver directement au Service Éducation en respectant le délai requis

Possibilité de réserver directement en ligne sur le portail Familles

www.espace-citoyens.net/ville-laricamarie

Demande de vos identifiants auprès du Service Éducation.

En Mairie ou directement sur le portail de réservation en ligne !

Demander directement au Service Éducation pour créer vos identifiants !

Le Portail Familles (accessible 24/24 et 7/7) vous permettra en conséquence de :

- Réserver en ligne les activités du mercredi ou des vacances scolaires,
- Mettre à jour vos données personnelles (adresses, coordonnées, quotient familial...),
- Modifier ou annuler vos inscriptions,
- Contacter le service Education pour toute demande (transmission de documents...)
- Suivre et régler vos factures.

Toute absence de votre/vos enfants non signalée dans les délais sera facturée. Les raisons donnant droit à un remboursement, un avoir ou une non-facturation, sont :

- Présentation d'un certificat médical pour maladie de l'enfant à communiquer dans les 8 jours
- Événement familial exceptionnel sur présentation d'un document légal dans les 8 jours également qui suit l'évènement familial.

RÉGIME ALIMENTAIRE

- CLASSIQUE VÉGÉTARIEN PAI avec panier repas (joindre le document)
 PAI sans panier repas (joindre le document)

INFORMATIONS MÉDICALES

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Père Mère Autre

Si autre, veuillez indiquer les coordonnées de la personne ci-dessous :

NOM : **Prénom :**

Téléphone :

Médecin de la famille :

Téléphone médecin :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le Service Éducation, les équipes périscolaires et ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

(Faire précéder de la mention)
« Lu et approuvé » et signature

Fait à La Ricamarie, le

Signature (père, mère)

GARDERIE DU MATIN

INSCRIPTION 2023/2024

FONCTIONNEMENT ET LIEUX D'ACCUEILS

La garderie périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

De 7h20 à 8h05 : accueil des enfants inscrits.

À partir de 8h05 : les enfants ne sont plus accueillis par le personnel, les parents devront attendre l'ouverture de l'école à 8h20.

Le lieu d'accueil se situe au sein de la maternelle de chaque groupe scolaire.

Les enfants seront accueillis par les ATSEM en charge de la garderie du matin.

Groupe scolaire de Montrambert :

L'accueil s'effectue au niveau de la deuxième entrée de l'école maternelle.

Groupe scolaire de Marcel Pagnol :

L'accueil s'effectue au niveau de l'entrée principale de l'école maternelle.

Groupe scolaire du Centre :

L'accueil s'effectue au niveau de l'entrée principale de l'école maternelle.

Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux parents d'inscrire leur enfant une semaine à l'avance, soit **le VENDREDI midi, date limite** pour la semaine suivante.

(Possibilité de report uniquement sous présentation d'un justificatif)



Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du fonctionnement de la garderie du matin et en accepte les modalités.

Fait à La Ricamarie, le

Nom Prénom.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal :

.....

PÉRISCOLAIRE DU SOIR

INSCRIPTION 2023/2024

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs périscolaire du soir fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.

Les familles ont la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h45.

ENFANTS SCOLARISÉS EN MATERNELLE, CP ET CE1

Des activités artistiques, culturelles et sportives sont proposées aux enfants accueillis du lundi au vendredi :

Inscription annuelle ou Inscription semestrielle

	16h30 à 18h « Périscolaire 1h30 »
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

ENFANTS SCOLARISÉS EN CE2, CM1 ET CM2

- Temps d'activités éducatives « Apprendre à Apprendre » du lundi au jeudi.
- Des activités artistiques, culturelles et sportives sont proposées aux enfants accueillis le vendredi 16h30 à 18h.

Inscription annuelle ou Inscription semestrielle

« Apprendre à Apprendre »	16h30 à 17h45
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>
Périscolaire	16h30 à 17h45
Vendredi	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

J'autorise mon enfant, à quitter la structure d'accueil seul(e) et par ses propres moyens après les activités proposées par la structure d'accueil du périscolaire et ALSH, les mercredis et vacances scolaires :

Je n'autorise pas mon enfant à quitter la structure d'accueil seul.

Uniquement les personnes suivantes, **munies d'une pièce d'identité**, pourront prendre en charge l'enfant dès sa sortie de la structure d'accueil du périscolaire ou ALSH les mercredis et vacances scolaires :

Nom	Prénom	Téléphone

IMPORTANT :

Les personnes dont les noms ne figurent pas sur ce document ne pourront pas récupérer l'enfant.

Je soussigné Mme, M. , certifie avoir pris connaissance du texte ci-dessus avant signature et de ce fait, décharge l'équipe de l'Accueil de Loisirs périscolaire de toute responsabilité sur mon enfant désigné précédemment, après son départ de l'établissement.

Fait à La Ricamarie, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable légal :



Mairie de La Ricamarie / Service Éducation
Place Michel Rondet - CS 40042
42150 La Ricamarie

Tél : 04 77 81 04 38